Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 24 (1932)

Heft: 10

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

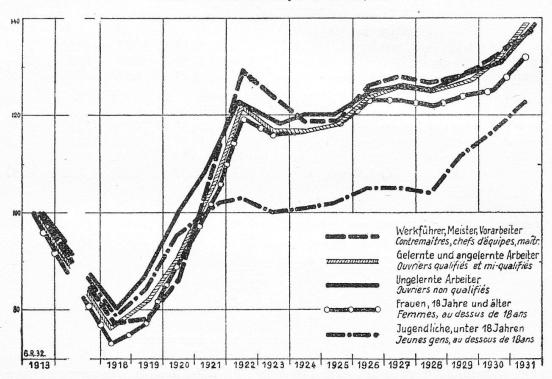
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On obtient l'index du salaire réel en divisant l'index du salaire nominal (gain journalier) par l'index du coût de la vie. Du fait que l'index du coût de la vie qui était de 158 en 1930 est tombé à 150 en 1931, l'index des salaires réels a augmenté en proportion, même davantage pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés du fait que l'on n'a compté qu'une faible augmentation de leurs salaires nominaux.

Salaires réels moyens 1918/31.



Mouvement ouvrier.

En Suisse.

OUVRIERS DU BOIS ET DU BATIMENT. Le conflit des parqueteurs est terminé. La nouvelle association des fabricants s'est fait inscrire au Registre du commerce, ce qui a prouvé aux ouvriers qu'elle est vraiment constituée. L'association des fabricants ayant fourni toutes les garanties nécessaires et les entreprises qui ne font pas partie de l'association ayant également signé le contrat, le conflit peut être considéré comme terminé. Les parqueteurs qui, après avoir évité la baisse des salaires, ont obtenu encore diverses améliorations, méritent pour leur attitude ferme les remerciements des autres ouvriers.

La grève des ouvriers de la pierre se poursuit inchangée au Tessin. D'autres ouvriers, les sculpteurs sur pierre, se sont associés au mouvement de grève. Les tentatives de conciliation n'ont pas abouti à un résultat jusqu'à présent, du fait que les patrons sont tenaces dans leurs propositions de baisse de salaires.

Un mouvement de salaire déclenché dans la maison Bonaz, Pfungen-Winterthour, s'est terminé par une augmentation des salaires horaires de 5 à 10 ct.

Un nouveau conflit a éclaté chez les menuisiers de Winterthour. Le contrat en cours venait à échéance le 13 septembre et les patrons menuisiers pro-

posèrent diverses clauses pour le nouveau contrat, qui sont en fait, une altération des conditions de travail (baisse de salaires, suppression des vacances). Les parties contractantes n'étant pas arrivées à s'entendre à l'amiable, les ouvriers du bois décidèrent par 130 voix contre 3 lors d'une assemblée, de suspendre le travail. Le conflit est limité aux entreprises affiliées à la société des maîtres-menuisiers.

COMMERCE, TRANSPORTS ET ALIMENTATION. La grève des chauffeurs de taxi de Zurich qui dure depuis 5 semaines est la plus longue que l'on ait enregistrée dans l'industrie des taxis. Cette grève est due à la résiliation des contrats par les patrons, lesquels selon l'avis des ouvriers étaient d'excellents contrats collectifs. A part diverses modifications qui altéraient les conditions de travail, les patrons demandaient encore une baisse de salaire de 60 francs environ par mois. Le gain assuré de fr. 11.- par jour aurait dû être remplacé par un système selon lequel le gain du chauffeur eut complètement dépendu des recettes de la journée. Le système du salaire des pourcentages, si longtemps combattu par les ouvriers, auraît donc été répandu dans de telles proportions que les chauffeurs qui certains jours n'auraient pas encaissé les recettes minima, auraient dû se contenter de salaires de misère. Les ouvriers furent très solidaires et la lutte fut ardente de part et d'autre, mais surtout du côté des chauffeurs. Des tentatives de conciliation entreprises par l'Office communal de conciliation et par le Conseil municipal, ayant échoué, les patrons durent se rendre à l'évidence qu'ils n'arriveraient pas à leurs fins, que les dommages allaient en augmentant et qu'il était indispensable de changer d'attitude. Un contrat réglementant les conditions de travail pour deux ans fut conclu. Par ce contrat, les ouvriers doivent renoncer à 3 jours de vacances qu'on leur payait jusqu'à présent. Une légère baisse de salaire sera appliquée dans 2 ans. (!)

Toutes les propositions de modifications des patrons purent être rejetées. Cette grève a porté ses fruits à distance, c'est-à-dire que les patrons d'autres localités ont, contrairement à leur intention, renoncé à résilier les contrats.

OUVRIERS METALLURGISTES ET HORLOGERS. Par suite d'une importante baisse des salaires, les ouvriers de la fabrique d'articles en bronze de Turgi se sont vus contraints de suspendre le travail. Après une grève d'une semaine, durant laquelle régna la plus grande discipline parmi les ouvriers, le conflit put être liquidé et clos par un beau succès pour les ouvriers. La baisse des salaires ne put être empêchée totalement, mais elle eut lieu dans des proportions sensiblement réduites. Pour le travail aux pièces, la baisse n'est que la moitié de ce qu'elle avait été prévue. La baisse des salaires journaliers (plus du 70% des ouvriers sont payés à la journée) n'a pas été appliquée. Une baisse réduite de moitié n'entrera en vigueur que le 15 février 1933. La résistance solidaire des ouvriers a produit une grosse impression sur la population.

En même temps que le congrès syndical extraordinaire de l'Union syndicale eut lieu le congrès extraordinaire de la Fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers qui s'occupa également des questions touchant la crise et fut consacré aux tâches qui incombent de ce fait, aux syndicats. Il y eut 192 délégués de 56 sections et de nombreux hôtes étrangers et du pays même.

Le premier jour fut consacré au rapport du Comité central et à celui touchant la question de la grève des monteurs de Zurich. La discussion qui suivit démontra que les métallurgistes sont d'excellents syndiqués. La grève sauvage de Zurich fut sévèrement jugée et le Comité directeur fut prié de

mettre tout en œuvre à l'avenir pour empêcher le renouvellement d'incidents de ce genre et éviter ainsi de mettre les possibilités de contrats en danger.

La discussion fut surtout consacrée à la question de l'assurance-chômage. Dans ses propositions, le Comité central s'était laissé guider par le désir d'assurer les secours aux chômeurs, tout en s'en tenant au principe selon lequel la caisse de chômage devra se suffire à elle-même.

Ces propositions furent acceptées lors du vote final par 154 voix contre 18. Le Comité central fut en outre chargé d'examiner de plus près quelques propositions de diverses sections.

A l'issue du congrès, une résolution qui appuie les revendications de crise de l'Union syndicale fut prise. Une enquête sur l'âge et la durée du sociétariat des membres aura lieu en 1933. Des questions sur le développement de la caisse de décès ont été soumises au Comité central aux fins d'examen.

A l'Etranger.

ALLEMAGNE. Le rapport de la centrale syndicale d'Allemagne pour l'année 1931 indique que le nombre des fédérations affiliées a passé de 31 à 30 par suite de la fusion de la fédération des couvreurs avec la fédération du bâtiment. Le nombre des membres de toutes les fédérations affiliées s'élève à 4,134,902 à la fin de 1931, marquant un recul de 581,667 membres sur l'année 1930. Si l'on songe qu'à la fin de 1924, la centrale syndicale allemande groupait 4,023,867 membres et à la fin de 1926 encore moins: 3,932,035, on en peut déduire que la crise sans pareille qui frappe en ce moment la vie économique en Allemagne n'a pas entamé la puissance syndicale de ce grand pays.

A l'exception de la fédération des fumistes qui a augmenté ses effectifs de 135 membres, toutes les autres fédérations sont en régression. La perte la plus forte a été subie par la fédération des chauffeurs et machinistes, soit de 24,7%. Suivent la fédération de la pierre avec 21,6%, des travailleurs de la terre avec 20,7%, des musiciens avec 18,9%, des coiffeurs avec 17,8%, des ouvriers du vêtement avec 17,8%, du bâtiment avec 17,4%, du tabac avec 16,3%, des selliers avec 15,6%, des cheminots avec 15,3%, des chaudronniers avec 15%, des mineurs avec 14%, des ouvriers d'usine avec 12,3%, des métallurgistes avec 12,1%, du personnel graphique auxiliaire avec 10,9%, des peintres avec 10,9%, du textile avec 10,9%, du bois avec 10,3%, de l'alimentation avec 10%, des relieurs avec 9,7%, du personnel des hôtels, restaurants et cafés avec 9,2%, de la chaussure avec 9,1%, des chapeliers avec 9%, des charpentiers avec 8,9%, des services publics, etc. avec 8,2%, du cuir avec 8,2%, des lithographes avec 3,7%, des typographes avec 2,2%, des vachers et laitiers 1,5%.

Bien que quelques fédérations aient été contraintes de réduire sensiblement le taux ou la durée des indemnités afin d'assurer leur équilibre financier, les syndicats libres purent néanmoins consacrer la somme respectable de 109,888,848 marks à secourir les membres tombés dans la détresse. Abstraction faite de tous les autres avantages que les syndicats offrent à leurs membres dans toutes sortes de circonstances, cette assistance pratique démontre toute l'inanité des accusations d'impuissance dont on accable les syndicats.

Conformément aux décisions prises, toutes les dépenses ont été comprimées. Pour la presse et pour l'éducation, les dépenses ont diminué de 2,747,000 marks par rapport à 1930, pour la propagande et l'organisation de 3,970,000 marks et pour l'administration de 7,420,000 marks.

« Les syndicats libres demeurent prêts avec une énergie qui n'a rien perdu, même si les effectifs ont diminué, à remplir leur mission et cela même dans les circonstances les plus difficiles », ajoute le rapporteur de la centrale syndicale allemande.